

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 03 juillet 2025

N° 49

Ordre du jour joint à la convocation.

→ Approbation du compte-rendu du 22 mai 2025.

→ Désignation d'un secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet 2025 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, Mme TRENTESAUX Claudine, adjoints.

Mmes BAILLY Delphine, FROMENT Josette, MICHAUD Gaëlle, NAGA Cécile, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, Mrs BERTEAUX, Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, JARNET Ludovic, THEVENARD Sébastien, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald

Excusés : Mme ECOCHARD Laurence, M CARTE Claude

Absente : Mme PERROT Isabelle.

M CARTE Claude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M CARMINATI Alexandre, Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M RICHONNIER Romuald

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'une secrétaire

de séance : Madame Cécile TAVEL est nommée secrétaire de séance.

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)

1.1. Compte rendu du conseil d'agglomération du 26 mai

Monsieur le maire rend compte du dernier Conseil d'agglomération.

Après le vote du Compte administratif, plusieurs points ont été développés, dont celui lié à Ainterexpo. En effet, la Communauté d'Agglomération souhaite modifier le périmètre de l'emprise sur la face sud –est et nord des installations actuelles et l'emprise de stationnement d'AINTEREXPO-EKINOX afin d'adapter la nouvelle emprise aux enjeux de l'exploitation d'AINTERXPO –EKINOX, en supprimant des emprises non utiles et en y intégrant d'autres tènements.

En effet, d'une part, le club de la Jeunesse laïque de Bourg-en-Bresse (JLB), quatrième club de l'élite du basket-ball français, tant en termes de résultat que de surface financière, réfléchit à son développement, à l'instar du projet qu'il a initié en face d'AINTEREXPO-EKINOX, le 1055, pour pérenniser et solidifier son modèle économique. Le club souhaite en effet consolider un modèle autour du sport de haut niveau en essayant de dépendre le moins possible des aides publiques. Ainsi, le club et plusieurs investisseurs ont le projet de développer un centre de santé et performance en lien avec la dynamique sportive de la JLB, à proximité d'EKINOX.

Ce projet immobilier consiste en l'installation de professionnels de santé conventionnés (médecins, dentistes, kinésithérapeutes...), d'un espace de rééducation et d'installations à destination des sportifs de haut niveau. Mais le projet va au-delà puisqu'il a pour objectif, pour une large majorité de son activité, l'ouverture au grand public, pour faire bénéficier le territoire d'une offre médicale et paramédicale nouvelle à l'heure où le renouvellement de la population de médecins est problématique.

Cette demande a amené la Communauté d'Agglomération à réfléchir sur les terrains nécessaires au développement des activités du parc. Elle a constaté que le terrain envisagé par les porteurs de projet pouvait être détaché sans préjudice pour celles-ci. La Société d'économie mixte de gestion du parc des expositions de l'Ain (SOGPEA) a validé expressément cet emplacement.

Considérant que la réflexion autour des activités du parc des expositions AINTEREXPO-EKINOX, dont le projet de pôle santé porté par la JLB qui revêt un intérêt général évident, conduit la Communauté d'Agglomération, pour répondre aux besoins de développement à court, moyen et long terme d'Ainterexpo, à étendre le périmètre de l'intérêt communautaire et de la DSP au sud (projets de moyens terme et jonction avec la voie verte) et à l'est (manifestations d'envergure exceptionnelle telle que le jumping international), il a été donné une suite favorable à cette demande.

Après le basket, c'est un autre club phare de l'agglomération qui a été au centre des discussions. La stratégie du nouvel actionnaire de l'USBPA étant d'assurer la pérennité du club dans l'élite professionnelle du rugby français, avec comme perspective l'accès durable à la ProD2, cette ambition passe préalablement par la nécessité de consolider les bases économiques de l'USBPA afin de renforcer et d'accroître les revenus du club et lui permettre de prospérer dans un environnement économique plus stable.

Dans ce but, le club a décidé de céder les droits réels à une entreprise, en l'occurrence la Holding Dominique Louis (HDL). En conséquence, il a été proposé au Conseil communautaire d'approuver la cession des droits réels du BEA de l'USBPA vers la Holding Dominique Louis (HDL), approbation assortie d'une extension de la durée du BEA de 25 à 99 ans.

Deux dossiers agricoles ont aussi été examinés :

Le premier projet est porté par la SCIC Pôle des Bergers qui réunit COBRA (Coopérative des Bergers Réunis de l'Ain) et la Chambre d'Agriculture de l'Ain. Ils se sont montés en collectifs car, depuis plusieurs années, ils redoutent de ne plus pouvoir abattre leurs animaux –ovins et caprins –à l'abattoir de Bourg-en-Bresse. Depuis mi-2024, l'abattoir n'accepte plus les petits ruminants sur les chaînes d'abattage. Aussi, la filière s'est mobilisée et travaille à la création d'un nouvel outil. Pour le démarrage de cette activité, une subvention d'initiation de l'activité de 25 000 € est sollicitée. À noter que d'autres activités sont également mobilisées.

Le second projet est initié par le Centre de Sélection Béchanne à Saint-Etienne-du-Bois dont l'activité historique est la sélection génétique de la filière Volaille de Bresse, ainsi que le couvoir. Seule structure à mener ces activités, elle voit son chiffre d'affaires décroître avec la baisse de la production de la volaille de Bresse face à des défis liés à la filière et à la pérennité de l'entreprise, celle-ci propose un plan ambitieux qui active différents leviers pour garantir la santé financière de l'équipement : l'offre de service de protection des races anciennes de volaille, la vente d'œufs et de volailles de réforme, la vente de volailles d'ornement.

Pour engager ce virage, l'entreprise sollicite les EPCI de l'Ain et de Saône-et-Loire. Plus particulièrement, elle sollicite la Communauté d'Agglomération sur un montant de 105 000 € sur la période 2025-2028 qui pourrait être libérés à hauteur de 35 000 € par année.

Un avis favorable a également été donné à la majorité sur ces deux dossiers.

1.2. Rétrocession de la voirie du lotissement « Le Clos des Trèfles » (N° 2025-39)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux du lotissement « Le Clos des Trèfles » situé Rue Joseph Curnillat et Impasse des Trèfles sont terminés.

L'entreprise Aménagements Fonciers de l'Ain a transmis sa déclaration attestant l'achèvement et la conformité de l'ensemble des travaux et souhaite la rétrocession gratuite des voiries et espaces communs cadastrées AM 839, AM 842, AM 846, AM 851 et AM 865.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise la reprise gratuite par la commune des parcelles désignées ci-dessus constituant la voirie et les espaces communs du lotissement « Le Clos des Trèfles ».

1.3. Convention de portage foncier parcelles «Le Morenoz» (N°2025-41)

Monsieur le maire informe le conseil du projet de convention concernant le portage foncier pour l'acquisition et la mise à disposition de parcelles de terrains nus au lieu-dit «Le Morenoz » par l'EPF de l'Ain pour le compte de la commune. Cette acquisition d'une superficie totale de 2 605 m², permettra notamment à la commune de maîtriser le foncier sur ce secteur en vue de futurs projets d'urbanisme.

Les parcelles concernées sont :

- Parcelle AM 142 de 261 m² située en zone 1AU3
- Parcelle AM 893 de 206m² située en zone 1AU3
- Parcelle AM 150 de 674m² située en zone 1AU3
- Parcelle AM 154 de 1474m² située en zone 1AU3

Monsieur le maire propose de retenir une durée de portage de 10 ans avec remboursement par annuités constantes, avec paiement chaque année des frais de portage fixés à 1.5%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité la signature de la convention à venir de portage foncier et de mise à disposition pour la commune par l'EPF.

Précise que la durée du portage est fixée à 10 ans

Autorise le maire à signer cette dite convention et tout acte qui en découlera.

1.4. Modification du tableau des emplois permanents (délibération N°2025-40)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de disponibilité à compter du 01/09/2025, pour trois ans du policier municipal, il propose au conseil municipal de pallier son absence par le recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P).

Les ASVP ne constituant pas un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale, il convient de créer un poste d'adjoint technique sur lequel sera recruté un agent ayant les fonctions d'ASVP.

Monsieur le maire propose donc de modifier le tableau des emplois permanents et de créer un poste à temps complet d'adjoint technique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents de la commune, à compter du 1er septembre 2025.

1.5. Avenant au contrat de portage avec la société Fontenat Granulat Vicat

Monsieur le maire présente au conseil l'avenant avec la société d'exploitation de la carrière. Outre une actualisation du prix de portage, une avance sera versée à la commune afin de

couvrir une partie des charges liées aux acquisitions foncières actuellement en cours pour permettre l'extension de cette dernière.

II – Finances, Bâtiments communaux, Forêt (C. CARTE)

2.1. Ancienne mairie : affaissement bureau de l'Agglo

Il a été constaté un affaissement du sol des locaux de l'agglomération dans le bâtiment ancienne mairie.

L'entreprise Betec structures doit rendre un diagnostic afin d'évaluer les travaux.

2.2. Salle des familles

Les travaux de terrassement doivent se dérouler au mois de juillet. Ils seront réalisés par l'entreprise Fontenat TP. La construction débutera début septembre avec l'intervention de l'entreprise Galle de Pont d'Ain.

2.3. Mairie : travaux du plafond de l'accueil du secrétariat

Constat a été fait d'une difficulté pour le plafond du secrétariat de mairie. L'accroche de ce dernier menace de céder, et d'entraîner potentiellement tout le faux plafond. Une sécurisation temporaire a été mise en place, avant que les travaux nécessaires soient réalisés.

III – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie (A. CARMINATI)

Monsieur Carminati, rend compte des travaux de l'avenue du Revermont, avec une fin de chantier délicate : la reprise du plateau piétonnier, les dernières reprises de branchement, puis le rabotage de la chaussée avant la pose d'une nouvelle couche d'enrobé, vont nécessiter une fermeture de la circulation (hors riverains et commerces).

Monsieur Carminati fait part des échanges réguliers avec les riverains, afin de prendre en compte les différentes remarques ou adaptations souhaitées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il reste néanmoins des nuisances effectives, jusqu'au 22 juillet, date programmée par le Département pour la pose de la couche de roulement.

IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)

Commission urbanisme du 30 juin 2025

Permis de construire

Demande en date du 04 juin 2025 de la commune de Ceyzériat

Sur un terrain situé Grand Jayr

Parcelles N° 65, 491, 258 & 785 Section AL situées en zone UAc

D'une superficie totale de 2095 m²

Pour la construction d'un préau pour la cour maternelle

Demande en date du 10 juin 2025 de UMOTEST

Sur un terrain situé La Treille

Parcelles N° 1 & 153 Section AE & AD situées en zone UXa

D'une superficie totale de 14861 m²

Pour modification de façades et toiture d'un bâtiment d'exploitation

Demande en date du 13 juin 2025 de SNC 3AE REVERMONT
Sur un terrain situé rue Henri Dunant
Parcelles N° 1021 & 1031 Section AL situées en zone UAc
D'une superficie totale de 1776 m2
Pour construction d'un bâtiment mixte commerces et logements

Permis de construire modificatif

Demande en date du 21 juin 2025 de Adrien VALADIER
Sur un terrain situé 5 allée le Cart
Parcelles N° 386, 528 & 527 Section AH situées en zone UB
D'une superficie totale de 1115 m2
Pour abandon extension nord et modification extension est

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 19 mai 2025 de Johny LOUSA
Sur un terrain situé 46 rue des Carpates
Parcelles N° 538, 540 & 568 Section AH situées en zone UB
D'une superficie totale de 748 m2
Pour pose d'une clôture en limite de voirie et d'un portail

Demande en date du 19 mai 2025 de Jean REVERCHON
Sur un terrain situé 41 rue des Arums
Parcelles N° 572 Section AM situées en zone UB
D'une superficie totale de 751 m2
Pour pose d'une clôture

Demande en date du 21 mai 2025 de Romain CHASSE
Sur un terrain situé 29 allée des Collégiens
Parcelles N° 886 Section AM situées en zone UB
D'une superficie totale de 1258 m2
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 22 mai 2025 de Yannick CRETIN
Sur un terrain situé 7 rue des Pivoines
Parcelles N° 527 Section AM situées en zone UB
D'une superficie totale de 1051 m2
Pour réfection de la façade

Demande en date du 23 mai 2025 de André GORDE
Sur un terrain situé 17 rue Joseph Bernier
Parcelles N° 249 Section AL situées en zone UAc
D'une superficie totale de 111 m2
Pour pose de volets roulants solaires

Demande en date du 10 juin 2025 de Alizée PHUONG
Sur un terrain situé 13 rue Joseph Juenin
Parcelles N° 268 Section AL situées en zone UAc
D'une superficie totale de 97 m2
Pour changement de destination du garage

Demande en date du 11 juin 2025 de Jean-Bernard HYVERNAT

Sur un terrain situé 80 chemin du Kellet
Parcelles N° 687 Section AL situées en zone UB
D'une superficie totale de 687 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 16 juin 2025 de Nicolas LAUGIER
Sur un terrain situé 10 rue François Bobillier
Parcelles N° 2047 Section A situées en zone UB
D'une superficie totale de 558 m²
Pour création d'une ouverture, changement des volets et réfection de la façade

Demande en date du 20 juin 2025 de David CHAMBARD
Sur un terrain situé 473 route de Jasseron
Parcelles N° 498 Section AM situées en zone UB
D'une superficie totale de 1095 m²
Pour édification d'une piscine

Demande en date du 24 juin 2025 de Sarah VANGREVELYNGHE
Sur un terrain situé 25 rue Joseph Bernier
Parcelles N° 245 Section AL situées en zone UAc
D'une superficie totale de 734 m²
Pour mise en place d'unité extérieur de clim posé sur la toiture côté rue et remplacement porte d'entrée côté rue

Demande en date du 26 juin 2025 de Aude EPITALBRA
Sur un terrain situé 3 rue Gabriel Vicaire
Parcelles N° 442 Section AL situées en zone UA
D'une superficie totale de 110 m²
Pour rénovation toiture - ravalement façade et pose 2 panneaux solaires

Déclaration d'intentions d'aliéner

Demande en date du 20 mai 2025 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 63 chemin de la Treille
Parcelle N° 577p section AK située en zone UB
D'une superficie totale de 6 m²

Demande en date du 20 mai 2025 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 63 chemin de la Treille
Parcelle N° 527p section AK située en zone UB
D'une superficie totale de 13 m²

Demande en date du 20 mai 2025 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 63 chemin de la Treille
Parcelle(s) N° 574p Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 6 m² pour un montant de 420 €

Demande en date du 26 mai 2025 de Maître Marc ETIEVANT
Sur un terrain situé 27 allée de la Marcellière
Parcelle N° 276 Section AI située en zone UB
D'une superficie totale de 605 m²

Demande en date du 02 juin 2025 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 51 avenue du Revermont
Parcelle N° 645 Section A située en zone UB
D'une superficie totale de 6752 m2

Le conseil municipal a débattu sur le projet de construction à venir sur la propriété Randu, à proximité immédiate de la mairie. Maire-adjoint en charge de l'urbanisme, Christian Pommeruel a présenté le permis examiné en commission d'urbanisme, lequel porte sur un bâtiment à usage mixte de logements et de commerces.

L'implantation sera limitée à l'espace aujourd'hui enherbé, préservant les espaces de stationnement actuels. A noter qu'une bande de verdure sera préservée entre cet aménagement et l'îlot Bouvard.

V – Vie Scolaire et périscolaire (C. TRENTESAUX)

5.1 Actualisation des tarifs de la cantine

Il convient de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2025-2026.

Compte tenu de l'augmentation du prix de l'alimentation, du nombre d'enfants inscrits, des salaires et des charges des agents qui servent et qui surveillent les 2 heures du temps méridien, la commission propose une augmentation de 20cts. Le prix passe de 4.60€ à 4.80€ pour le repas enfant (repas+ coût des 2h de temps méridien).

Mme Trentesaux, en charge des affaires scolaires rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation l'année dernière et que la commission propose de ne pas augmenter les tarifs de la garderie.

Les autres tarifs augmentent également de 20cts comme suit à compter du 01/09/2025 :

- repas enfants 4,80 €
- occasionnels 6,70 €
- pénalité pour désinscription le jour même 2,50 €
- adultes 6,20 €
- enfants allergiques apportant leur repas : 3.00 €

5.2 Compte rendu des conseils d'école

- Conseil d'école maternelle du 17 juin

Les effectifs : à ce jour 30 enfants ont été inscrits pour la rentrée. Les effectifs sont stables. Ce qui fait un nombre total pour septembre de 85 élèves répartis dans 4 classes soit 30 PS, 27 MS et 28 GS.

Pas de changements d'enseignants sauf pour les compléments de poste sur lesquels les enseignants ne sont pas encore nommés.

Les différents achats suite au vote du budget sont en commande notamment l'ENI pour la classe des petits.

La présentation des travaux de la cour de récréation a été très appréciée des parents qui remercient la commune pour cet investissement.

Des climatiseurs ont été achetés pour pallier à la canicule.

- Conseil d'école élémentaire du 13 juin

Les effectifs annoncés étaient de 207 ; les effectifs prévus à ce jour sont de 214 pour 8 classes.

(38CP ; 49CE1 ; 37CE2 ; 48 CM1 et 42 CM2).

Des inscriptions complémentaires ont amené la directrice de l'école, à solliciter l'ouverture d'une classe supplémentaire. Cette ouverture serait temporaire, puisque les départs au collège fin d'année 2026 seront supérieurs aux arrivées de maternelle. Le Conseil municipal a néanmoins décidé de soutenir la démarche de la directrice, la commune disposant des locaux et matériels nécessaires pour cette 9e classe éventuelle.

Un comptage sera fait à la rentrée pour éventuellement une ouverture de classe

Les panneaux « zone non-fumeur » ont été posés aux abords des écoles.

Les calculatrices seront offertes aux CM2 pour leur départ au collège.

Les travaux prévus seront faits pendant les vacances : l'escalier qui mène au parking Salette, les vitres fendues à changer, un détecteur de présence dans les sanitaires, les fontaines à remplacer par des lavabos collectifs, et le changement des distributeurs de savon et de papier- toilette.

Tout le personnel suivra une remise à niveau de la formation des gestes de premiers secours fin août.

VI – Sport -Action Sociale (C.TAVEL)

6.1. Assemblée générale de l'Aikido du 13 juin 2025

La commune de Ceyzeriat et l'agglomération sont remerciées pour le prêt du dojo du collège.

L'association compte 23 adhérents.

L'exercice financier est positif de 91,94 euros. L'association offre un stage Aikido à Bourg par an :

Recettes : 3 221,68€ Dépenses : 3 129,74€ dont 1756,91€ d'assurance (600€ pour la saison 2024-2025)

Le conseil d'administration reste inchangé.

Une publicité sera diffusée dans les bowlings sur le bienfait de l'AIKIDO.

6.2. Assemblée générale de Gym Plurielles événementiel du 27/06/2025

360 adhérents de 20 ans à 87 ans dont 113 nouvelles adhésions avec 175 adhérents de Ceyzeriat, 48 de Montagnat et 33 de Revonnas.

L'association propose 715h de cours sur 36 semaines. Les options : Yoga de l'Energie, Vini - Yoga, Qi Gong, Zumba.

Les référents apportent un allègement aux tâches des administrateurs. Leur implication permet un meilleur fonctionnement des groupes.

(Lien entre les adhérents, l'animateur et le CA).

Bilan financier : Produits : 57 742,56€ dont 56 162€ de cotisations ; Charges : 42 093,28€ dont 33 578,22€ auto-entrepreneur et 5 320,30€ pour la salariée.

Résultat positif de 15 649,28€

L'association remercie pour les salles mises à disposition et n'a pas fait de demande de subvention cette année.

Saison 2025-2026

1 cours de gym adaptée sera proposé et le cours de Ying Yoga aura lieu toutes les semaines suite à une forte demande

Changement d'animateur Zumba.

6.3. Assemblée générale de l'ADMR le 12 juin 2025

L'association compte 24 salariés. Le service à la personne intervient chez 307 personnes. Entretien de la maison : 75 personnes. Livraison de repas : 52 clients pour 6 964 repas
Téléassistance : 51 abonnés ; Enfance et parentalité : 7 familles ; Service soins aux seniors : 132 personnes. Accompagnement Handicap : 10 personnes.

Les communes les plus concernées par le service sont : Ceyzeriat 5 725h puis Montagnat 815h
Bilan financier : 910 626,31€ de produit, 975 239,21€ de charges soit un déficit de - 64 612,90€ contre - 46 204,78 euros en 2023

L'année a été marquée par de nombreux départ de salariés et une difficulté à recruter.

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

Projets 2025 : Stabiliser les équipes ; Poursuivre la mutualisation avec l'ADMR des deux Vallées ; Promouvoir les métiers du service à la personne et mise en place du SAD (service autonomie à domicile) avec le SSIAD

SSIAD : l'association est sous abri de la fédération depuis la démission du bureau en mai 2024. Mr Toinard assure la présidence

59 personnes ont été accompagnées sur l'année 2024 ; 7% des personnes sont en GIR 1, 42% en Gir 2, 17% en Gir 3 et 34% en GIR 4

La pathologie principale : maladie Neurologique

Les temps fort de l'année :

Départ du bureau en mai 2024 ; Nouvelle secrétaire à temps plein en juin 25. Audit interne en septembre ; Arrivée d'un nouvel IDEC (infirmier de coordination). Départ en décembre des 2 infirmières.

Ouverture de l'ESAT qui a ses locaux à la maison de retraite de St Rambert

Projet 2025 : Développer l'ESAT ; Mise en place du SAD (service autonomie à domicile)

Bilan financier :

Produits : 922 388,47€ ; Charges : 927 903,99€ soit un résultat à - 5 515,52 contre + 20 305,51 euros en 2023

6.4. Assemblée générale du Basket le 27 juin 2025

Le CSC basket compte 317 licenciés, réparti sur 23 équipes allant de l'U5 au loisir en passant par le sport adapté.

Ce qui peut réjouir sur le plan de la pratique sportive, n'est cependant pas sans contraintes pour l'organisation des entraînements et des matchs : Recherche de responsables de table, de salles, des arbitres, des chronométreurs. Les bénévoles sont trop souvent les mêmes, trop souvent sollicités.

Un point noir de cette année : les incivilités. Le club a été amené à saisir la fédération face à des situations complètement inacceptables.

Dans les points marquant de cette année

- la mise en place de la section sport adaptée avec même l'organisation d'un tournoi qui a eu lieu le 1er mars.
- la formation de notre Bpjeps (brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport)
- la remise en route des stages pendant les vacances scolaires.
- le club a financé 5 formations DETB durant la saison d'autres entraîneur. Le club encourage vivement chacun des entraîneurs à regarder le planning des modules et à s'inscrire.
- l'apprentissage de l'arbitrage avec toujours de nombreux volontaires pour assister aux séances.

Deux manifestations importantes pour la saison écoulée avec la farfouille le 8 mai et l'organisation des demi-finales le 28/29 mai.

Le club remercie la mairie de Ceyzeriat et le Département pour leur soutien financier et pour la mise à disposition des gymnases et les sponsors.

Bilan sportif :

10 mois au cours desquelles les équipes ont porté fièrement les couleurs sur les routes de l'Ain, de la Loire, du Rhône jusqu'au sud de la France et l'Espagne.

Un pôle féminin composé de 115 licenciées : on note le maintien de l'équipe U18 en pré-régionale, la demi-finale des U13 et la qualification pour la finale première série de nos U18F.

Un pôle masculin a plus de 202 licenciés.

Les U18G sont allés en finale contre le basket club villardois. On note aussi la deuxième participation des U21 en R1 meilleur niveau régional.

Une équipe sénior s'est aussi qualifiée pour la troisième saison en playoff et perd sur le premier tour.

Bilan Financier :

Résultat de la saison : 18 336,69€

Produits : 119 112,01€ dont 8 843,93€ de manifestations (demi-finale, farfouille, sport adapté...) 47 039,42€ de licences, sponsoring pour un montant de 3 229,5€, la buvette : 2 207,06€, subventions 3 600€ de la mairie de Ceyzeriat et 750€ du département pour le soutien aux équipes régions, stage : 2 858,40€, aide de l'état de 5 500€.

Charges : 100 775,32€ dont réversion au comité et à la ligue de 25 994,46€

Entraîneurs : 8 954,76€ Salarié : 5 668,07€ Fonctionnement : 4 182,7€

(I. FRANCK)

VII – Associations culturelles, Bibliothèque, actions patrimoniales, événementiel **(I. FRANCK)**

7.1. Commission culture du 01 juillet

Madame Franck rend compte de la commission culture du 01 juillet et présente le nouveau projet de manifestation culturelle « Peintres en Liberté » qui aura lieu le dimanche 28 septembre.

La commission remercie Mme Claire Poncety qui en a eu l'idée et l'initiative.

Durant toute la journée des peintres reconnus ou inconnus, novices ou experts sont invités à se rendre sur quatre lieux remarquables de notre commune :

- Le Vallon des Faulx
- La Grande Fontaine
- La Fontaine des Cygnes
- Le Mont July sur 3 sites :
 - o La place
 - o Les Maisons vigneronnes
 - o La passerelle des Vendangeurs

Chacun apporte son matériel et choisit son lieu et le thème de son tableau.

Une balade entre chaque site sera proposée aux visiteurs avec un parcours fléché permettant de mettre en avant les différents monuments et lieux emblématiques de Ceyzeriat. Nous sommes à la recherche d'une association pour proposer une buvette à l'arrivée au Mont July. Les promeneurs pourront également voter pour leur tableau préféré.

Une animation pour les enfants sera proposée à la fontaine des Cygnes leur permettant de décorer des galets pour les cacher ensuite dans le village. Un grand merci à

Madame Marie Relle pour sa participation gracieuse une fois de plus à nos évènements. D'autres animations pourraient compléter la journée mais elles ne sont encore pas finalisées. En fin d'après-midi, tous les peintres sont invités à exposer leurs œuvres au centre festif. Un Jury composé de Madame Sylviane Chêne Vice-Présidente à la Culture à Grand Bourg Agglomération, Monsieur Régis BLONDEL en attente de confirmation et de notre ancienne Adjointe à la Culture Madame Françoise Dufour récompensera les meilleures œuvres et nous dévoilerons ainsi les résultats des votes du prix spécial du public.

Evènements à venir :

- La fête populaire du 13 juillet coorganisée avec l'Union Musicale
- Commémoration du 14 juillet à 11h au Monument aux Morts
- Forum des Associations le 06 septembre à Ceyzériat au Centre Festif de 10 h à 13 h

7.2. Vente de livres de la bibliothèque (N°2025/43)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la médiathèque souhaite organiser une braderie du livre à partir des ouvrages désherbés de ses collections. (Le désherbage consiste au retrait des ouvrages devenus obsolètes, afin d'offrir des ressources constamment réactualisées pour les lecteurs : ouvrages abîmés, contenu périmé ou dépassé, désintérêt des lecteurs, exemplaires multiples).

Cet événement permettra de donner une seconde vie à ces documents en générant quelques recettes pour la médiathèque, tout en créant un événement autour du livre.

La commune fait don des livres désherbés à l'association Ceyze'bib qui a pour but de soutenir l'activité de la médiathèque (acquisition de documents ou de matériel d'animations) et qui sera en charge de la vente.

Ces documents qui n'ont plus de valeur marchande, ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf, ni même celui de l'occasion. L'ensemble des ouvrages et périodiques mis en braderie sera proposé à l'acquisition pour une somme modique définie par l'association Ceyze'bib.

Les livres qui n'auront pas trouvé preneur seront alors donnés à des associations ou feront l'objet d'un recyclage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise l'organisation d'une braderie du livre

Autorise l'association Ceyze'bib à en assurer la vente et à réattribuer les recettes au fonctionnement de la médiathèque.

VIII – Questions diverses

Sécurité:

Monsieur le maire fait part de plusieurs incivilités constatées sur la commune: vandalisme dans les WC publics de la place Bouvard, tags sur les bancs publics et signes antisémites, ouverture des armoires électriques.

Des vols sont aussi intervenus sur plusieurs commerces, amenant une sollicitation en vue du renforcement de notre dispositif de vidéo protection.

Des contacts ont été pris avec la Gendarmerie, et avec le SIEA pour étudier le positionnement de ce futur équipement. Des devis seront aussi demandés en parallèle du dossier d'autorisation administrative nécessaire.

Inauguration extension bases VTT

Monsieur le maire rappelle que l'inauguration de cette base par l'Agglomération aura lieu à Ceyzériat le mercredi 9 juillet.

➔ Prochain conseil municipal le jeudi 18 septembre 2025 à 20h

Le Maire

Les Adjointes

Les Conseillers